

Les Nations unies adoptent la Déclaration des peuples indigènes

Survival International (France)

vendredi 14 septembre 2007, mis en ligne par [Dial](#)

Les peuples indigènes du monde entier célèbrent le vote de l'Assemblée générale des Nations unies en faveur de la Déclaration des droits des peuples indigènes. Au cours d'un vote historique, la Déclaration a été approuvée la nuit dernière à New York avec une écrasante majorité.

Ce vote est l'aboutissement de 22 ans d'âpres débats et négociations. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et les Etats-unis ont voté contre alors que 143 pays ont voté en sa faveur et 11 se sont abstenus.

Le représentant de la France, Fabien Fieschi, s'est félicité de l'adoption de la Déclaration. Il a rappelé que « son gouvernement avait soutenu l'ensemble des engagements pris au niveau multilatéral en matière de promotion et de protection des droits des autochtones ».

Jumanda Gakelebhone, représentant bushman de l'organisation First People of the Kalahari a déclaré hier : « Nous souhaitons exprimer notre immense joie devant cette heureuse nouvelle. Les gouvernements ne pourront plus nous traiter comme des citoyens de seconde zone, ils ne pourront plus expulser les peuples indigènes comme nous l'avons été ».

Kiplangat Cheruiyot, porte-parole des Ogiek du Kenya, a déclaré hier : « Avec l'adoption de la Déclaration, la vie des peuples indigènes a désormais autant de valeur que celle des autres citoyens du monde ».

Stephen Corry, directeur de Survival International, a déclaré à l'annonce du résultat du vote : « En reconnaissant les droits collectifs, la Déclaration des droits des peuples indigènes va instaurer des standards internationaux tout comme l'a fait, il y a 60 ans, la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle va devenir l'instrument de référence qui permettra d'évaluer l'attitude des Etats envers les peuples indigènes et nous avons bon espoir que ce vote inaugure une nouvelle ère où la violation des droits des peuples indigènes ne sera plus tolérée".

La Déclaration reconnaît aux peuples indigènes le droit de posséder leurs terres et de vivre comme ils le souhaitent. Elle stipule également qu'ils ne peuvent pas être expulsés de leur territoire sans leur consentement libre et informé.

Pour plus d'informations :

Magali Rubino - 00 33 (0)1 42 41 44 10

[magali\[AT\]survivalfrance.org](mailto:magali@survivalfrance.org)

Survival International (France)

45 rue du Faubourg du Temple

75010 Paris

00 33 (0)1 42 41 47 62

Survival aide les peuples indigènes à défendre leur vie, protéger leurs terres et déterminer leur propre avenir.

<http://www.survivalfrance.org>